Conseil municipal du 10 décembre 2018

Présents	Absent(s)
MANSION François, DURANTAY Corine, SIMONIN Nathalie, FERRY Eric, GUICHARD Jean-Luc , MATAGNE Benjamin, MORCEL Sandrine	GAUPILLAT Jean-Baptiste, BATTAGLIA Dominique Excusés : HANRIOT Daniel, GROS Pierre avec procuration à Ferry Eric

1/ Indemnité au Tresorier

Le conseil municipal décide de ne pas verser d'indemnité de conseil 2018 au tresorier.

2/ Point sur les travaux réalisés et à réaliser

Le curage et l'élagage du fossé a été réalisé (derriere l'ancienne gare)
La porte de garage de la cours de l'école a été remplacée
L'antenne sur la toiture de la mairie a été changée

Travaux à réaliser

- La toiture de la mairie est en mauvais état.

L'entreprise Rollin a établi un devis sur la totalité ou en 3 parties en fonction du budget. (24938.76€ TTC pour la totalité de la toiture du bâtiment
ou 9903.08€ TTC pour le pan coté Manonville
ou 9011.64€ TTC pour le pan coté Lironville
ou 9736.98 pour le pan coté Bernecourt)

le conseil municipal demande que d'autres devis soient réalisés.

- 1 devis pour la noue de l'église a été demandé suite à des fuites en face du presbytère (3662.40€ TTC) , le conseil municipal décide de valider ce devis.
- 1 devis de réparation pour la salle des fêtes, l'angle de zinguerie est troué (458.40€ TTC) le conseil municipal décide de valider ce devis.
- Le devis pour l'élagage du reste des marronniers sur la D100 et chemin de l'ancienne gare a été établi à 3360€, il est accepté par le conseil municipal
- Le devis pour la barrière en foret est validé pour un montant de 858.56€ HT

3/ Procédure de peril imminent grave

La procédure a été prononcée par Mr NONNON expert mandaté par le Tribunal d'Instance, suite à 2 réunions sur le terrain, pour l'habitation au 07 rue Jean de Beauvau à Noviant aux Prés.
Un arrêté de péril grave et imminent a été pris par la commune.

3/ Repas de fin d'année et Saint Nicolas

Pour le repas : 30 inscrits -> Anciens et conseillers avec leur conjoint
Saint Nicolas accueillera les enfants (21 inscrits) à la suite du repas.

Conseil municipal du 10 décembre 2018

4/ <u>Nouvelle réforme de la gestion des listes électorales</u>

Une nouvelle loi a été mise en place afin de :

- faciliter l'inscription des citoyens sur les listes électorales et lutter contre l'abstention (au lieu d'une inscription sur les listes électorales clôturée au 31 décembre, maintenant l'inscription est possible toute l'année jusqu'à 2 mois avant un scrutin,)
- mettre fin à la révision annuelle des listes électorales
- créer un répertoire unique et permanent (REU) administré par l'INSEE et alimenté par les communes sous la responsabilité du maire

3 personnes seront nommées par le Préfet (1 membre du conseil municipal
Et 2 autres membres sur proposition du maire)

5/ <u>Instruction des Autorisation de droits des sols (ADS)</u>

Reprise de l'instruction des ADS du toulois au 01 Janvier 2019 par la mairie de Toul
Une convention de constitution d'une entente entre communes pour
l'instruction des demandes d'autorisations du droit des sols est proposée
toutes les ADS hors Cu d'information seront traitées par les services.
Le conseil municipal valide la mise en place de cette convention avec la ville de Toul.

5/ <u>Questions diverses</u>

- La societe RTE est venue présenter l'avancement du projet pour la ligne électrique Vandières/Void.

- Suite au vandalisme récurrent, des entreprises de poses de caméras de surveillance ont été contactées pour couvrir l'extérieur de la salle René Gaudard ainsi que les bacs de recyclages. Le conseil municipal demande que d'autres études soient faites.

- deux illuminations d'occasions ont été demandées à la société SVT pour remplacer les 2 détériorées de l'an passé

- Une réunion est prévue le 17/12/2018 avec les Communautés de Communes de Toul, Pont à Mousson et un bureau d'études pour l'aménagement du ruisseau de Rupt de Villers et de la Goulotte.